



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 19 décembre 2001, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Veillez trouver ci-joint copie d'une lettre adressée ce jour au Secrétaire général par Jack Straw, Secrétaire d'État au Foreign and Commonwealth Office.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jeremy **Greenstock**



**Annexe à la lettre datée du 19 décembre 2001,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Le Royaume-Uni se félicite vivement du rôle essentiel qu'a joué l'Organisation des Nations Unies en faveur de la mise en place de nouvelles structures politiques et de nouvelles structures de sécurité en Afghanistan. Nous tenons à vous féliciter, ainsi que M. Brahimi, pour la ténacité dont vous avez fait preuve et qui a permis d'aboutir à la signature de l'Accord définissant les arrangements provisoires applicables en Afghanistan en attendant le rétablissement d'institutions étatiques permanentes (Accord de Bonn) (voir S/2001/1154).

J'ai l'honneur de vous informer par la présente que le Royaume-Uni est disposé à devenir la première nation à prendre la tête de la Force internationale d'assistance pour la sécurité à Kaboul et dans ses environs, conformément aux dispositions de l'annexe I de l'Accord de Bonn.

Comme il est stipulé dans l'annexe I, la responsabilité du maintien de la sécurité et de l'ordre public dans tout l'Afghanistan incombe aux Afghans eux-mêmes. La Force internationale d'assistance pour la sécurité aidera l'Administration intérimaire afghane à assurer la sécurité à Kaboul et dans ses environs. Notre proposition découle du souhait exprimé par les intéressés et du mandat donné par le Conseil de sécurité en vertu d'une résolution.

Le Royaume-Uni est disposé à être la première nation à prendre la tête de ce déploiement opérationnel multinational en vertu d'un mandat de l'Organisation des Nations Unies, pour une période de trois mois environ. Au bout de trois mois à compter de la déclaration de capacité opérationnelle initiale et le 30 avril 2002 au plus tard, le Royaume-Uni passera la main. En conséquence, le Royaume-Uni vous prie d'apporter votre concours aux efforts qui sont faits pour désigner le pays qui lui succédera en demandant aux États Membres d'envisager d'urgence de prendre éventuellement sa suite.

Dans sa phase initiale, la force aura essentiellement pour mission de contribuer au maintien de la sécurité comme envisagé à l'annexe I de l'Accord de Bonn. Nous considérons que ses tâches pourraient être les suivantes :

- Assurer la liaison avec la nouvelle administration intérimaire en Afghanistan, afin de faciliter sa mise en place et avec le Représentant spécial du Secrétaire général;
- Fournir conseils et appui à l'administration intérimaire, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à son personnel à Kaboul en ce qui concerne les questions de sécurité;
- Déterminer l'ampleur des ressources qui seront nécessaires pour aider les autorités afghanes à mettre en place et à former de nouvelles forces armées et de nouvelles forces de sécurité, pour mener à bien les principales tâches de remise en état de l'infrastructure, et pour élargir éventuellement à d'autres régions de l'Afghanistan l'assistance en matière de sécurité.

La Force internationale d'assistance pour la sécurité sera chargée, en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, d'une mission particulière distincte de celle de l'Opération liberté immuable. Le Royaume-Uni, en

tant que nation à la tête de la Force internationale d'assistance pour la sécurité, en assurera le commandement. Cette force comprendra des contingents et du matériel qui seront apportés par d'autres nations et elle aura l'appui des États-Unis d'Amérique.

S'agissant des relations entre la Force internationale d'assistance pour la sécurité et les forces engagées sur le théâtre afghan dans le cadre de l'Opération liberté immuable, et pour des raisons d'efficacité, le Central Command des États-Unis d'Amérique aura autorité sur la Force internationale d'assistance pour la sécurité pour assurer la déconfliction des activités de la Force d'une part et de l'Opération liberté immuable de l'autre et pour s'assurer que les activités de la force ne gênent pas l'Opération liberté immuable dans l'accomplissement de sa tâche.

Un organe de coordination mixte composé de représentants du Central Command des États-Unis, de l'administration intérimaire afghane et de la Force internationale d'assistance pour la sécurité sera créé pour régler les questions opérationnelles.

Afin d'assurer une coordination politique et militaire efficace, la Force internationale d'assistance pour la sécurité créera un comité des contributeurs qui sera présidé par la nation à la tête de la Force. En tant que première nation à la tête de la Force, le Royaume-Uni fera régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jack **Straw**
